

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOCELINE BRIDEAU	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 09 avril 2019	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Linda Losier		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (vi) les rapports quotidiens d'activités, au moyen des formules que le ministre fournit, pour chaque enfant âgé de moins de 24 mois.	24(1)(b)(vi)	09 avr. 2019	
Commentaires : À faire à partir d'aujourd'hui. À partir du 15 avril utiliser nouveau formulaire.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	19 avr. 2019	
Commentaires : Remettre au dossier			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La garderie répond aux exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, l'affichage qui est complet, un espace est prévu pour les couches, lingettes, etc. pour chaque enfant.</p> <p>Les dossiers financier sont tenu sur les lieux. Un registre de présence quotidien est tenu. À partir du 15 avril, utiliser les nouveaux formulaires.</p> <p>Les dossiers des employés et associé referment la vérification DS, CJPV et RCR à jour.</p> <p>M'envoyer la preuve ce vendredi 12 avril que le registre d'activités quotidiens à été utilisé pour le nourrisson.</p> <p>Éducation fait sur rapport d'incident.</p>

original signé par
Linda Losier

Le 09 avril 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joceline Brideau

Le 09 avril 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date